

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL476

présenté par
M. Breton

ARTICLE 4

Après le mot :

« services », »

insérer les mots :

« locaux, départementaux ou territoriaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.